

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 17 octobre 2011**

**2011 DASES 242 G** Subvention et convention avec l'association Ceux Qui Font Les Défis (15e).

**Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "CQFD - Ceux qui font les défis", au titre de l'année 2011, dans un cadre conventionnel ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "CQFD - Ceux qui font les défis" située 190 rue Lecourbe (15e) (dossier : 2011-03869, tiers : X05110, simpa : 23541) au titre de l'année 2011, pour le versement d'une subvention d'un montant de 25.000 euros pour l'organisation du "Défifestival".

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 52, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement de l'année 2011 du Département de Paris et de l'année suivante sous réserve de la décision de financement.